



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 14 juin 2018

Ouverture de la réunion. Le 14 juin 2018 à 14 h 00.

Présents. Laurent HEUTTE (procuration de Damien Olivier), Nicolas LANGLOIS, , Nicolas FORCADEL, Patrizia DONATO (remplace Pierre CALKA), Bernard LECLERC, Éric RICARD, Christophe DOLABDJIAN, Frédéric JURIE, Mathieu POULIQUEN, Aziz ALAOUI, Anne LOUIS, Brigitte DIARRA, Arielle PERRETTE, Mathilde VERNET, Mathieu VALOIS, Étienne MENARD (remplace Georges NEAIME), Adrien CECCALDI, Olivier LEY, Stéphane BRUNESSAUX, Bruno ZANUTTINI, Gilbert LEVITT, Alexandre BERRED, Stéphane CANU, Éric DARGENT, Sandra TAMION (remplace Laurence PUCHBERTY), Thierry PAQUET, Leila LAHCEN, Marie LEGAY-MELEUX

Excusés. Damien OLIVIER, Pierre CALKA, Patrice LEROUGE, Christian GOUT, Agnès DESOLNEUX, Georges NEAIME, Gérard YAHIAOUI, Laurence PUCHBERTY, Anne GUESDON, Daniel DELAHAYE, Christine LE BODO

Points à l'ordre du jour

- Points d'information
- Candidats aux allocations RIN
- Allocations établissement
- Procédures de sélection des doctorants

Points d'information

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil du 19 février 2018.

Bruno Zanuttini (BZ) rappelle la nouvelle composition du conseil à 22 membres (précédemment 21) et la modification correspondante du règlement intérieur, suite aux demandes de l'INSA Rouen et de l'Université Le Havre Normandie : de façon générale, le conseil comporte 11 représentants désignés par les laboratoires, dont 5 dans le secteur des mathématiques fondamentales et appliquées, 5 dans le secteur de l'informatique, du traitement du signal et des images et de l'automatique, et 1 du secteur de l'électronique. Pour la représentation des établissements de l'ED, le nouveau membre du conseil a été désigné par le conseil de laboratoire du LMAH du 31 mai 2018 : il s'agit d'Aziz Alaoui (avec un changement possible à la rentrée scolaire 2018).



Deux nouveaux doctorants ont été élus, car Riadh Saada et Georges Neaime sont en fin de thèse et donc de mandat.

Suite aux élections organisées par mail et qui comportaient trois candidats, Mathilde Vernet (LITIS, Le Havre) et Étienne Menard (LMNO, Caen) sont élus. Ils prendront leur fonction en septembre.

Concernant le règlement intérieur, la ComUE et la Région demandent que soient harmonisées les procédures de recrutement entre les allocations région et établissement (article 3-2) ; ce point sera discuté au conseil de septembre.

Bruno Zanuttini informe que les procédures de soutenances deviennent identiques au sein de la ComUE. La proposition de jury se fait 3 mois avant la soutenance au bureau de l'ED (edmiis@normandie-univ.fr).

BZ rappelle que les comités de suivi individuels de thèse (CSI) sont obligatoires cette année pour les doctorants inscrits en première année. Les doctorants qui se sont inscrits en 2018 auront un délai pour rendre leur CSI cette année (septembre). En revanche, l'an prochain, les CSI de deuxième année devront tous être fait en mai. L'organisation de la réunion est faite par le doctorant ou par le directeur.

Mathieu Valois (MV) intervient sur le CSI. Il a eu beaucoup d'échanges avec les doctorants, qui sont dans le flou concernant le CSI. MV pense que la mise en place du CSI n'a pas été assez bien définie. L'ED relancera un mail dans ce sens en faisant un point plus précis. Selon MV, le directeur de thèse doit aider à la mise en place du CSI, sinon, c'est trop compliqué de trouver un membre extérieur pour les doctorants qui arrivent en doctorat. On insiste sur le devoir du directeur de trouver la personnalité extérieure si le doctorant ne peut pas la trouver.

Un vademecum est en cours de préparation concernant le déroulement de la thèse et les diverses procédures (inscription, CSI, portfolio...).

Concernant les réinscriptions, le directeur de thèse doit faire savoir à l'ED s'il ne souhaite pas la réinscription d'un doctorant. Si l'ED n'a pas de retour des directeurs, la réinscription est automatique.

Les demandes de dérogation en 4e et 5e année seront à transmettre à l'ED mi-septembre.

Point budget : il reste 11 000 euros. Un appel à la mobilité va être relancé avant l'été. L'ED ne finance pas les déplacements en conférence pour des articles sélectionnés, ni les déplacements pour les CSI (privilégier la visioconférence).

Candidats allocations RIN

Un avis favorable est donné à tous les candidats présentés par les directeurs de thèse, à l'unanimité. Il s'agit de (nom directeur(s) / nom candidat) :

- Delvare / Boukraa,



- Baudry, Savatier / Dallel,
- Pergamenchtkhikov / Egorov,
- Lecroq / Abdel Sater,
- Méchin / Carvalho,
- Vasseur, Honeine / Sekkat,
- Loudni / Hien,
- Bouzid / Gamblin.

Si un candidat se désiste, le bureau regardera les dossiers et fera valider le candidat aux membres du conseil.

N.B. : Tous les candidats ont confirmé leur venue suite au conseil.

À la date du conseil, les RIN 50% ne sont pas validés par la ComUE. Les dossiers seront traités au fil de l'eau. Les deux candidats présentés (Jurie / Lechat et Hoblos / El Mohamad) sont validés à l'unanimité par le conseil.

N.B. : Les 5 dossiers (liste principale et liste complémentaires) ont été validés par la ComUE depuis le conseil. Un seul candidat manque encore, et les deux autres ont été approuvés en bureau. Il s'agit au final de :

- Jurie / Lechat,
- Hoblos / El Mohamad,
- Savatier / Ding,
- Louis / Xu,
- Charrier / sans candidat à ce jour.

Allocations établissement

Rappel : les allocations données par l'Université Le Havre Normandie (ULHN) sont fléchées sur un directeur de thèse et un sujet, et celles données par l'INSA Rouen (INSAR) doivent être affectées à un directeur de thèse de l'INSAR (et le doctorant inscrit à l'INSAR). Pour les Universités de Caen Normandie (UCN) et de Rouen Normandie (URN) , l'ED doit s'assurer sur le contrat quinquennal que pour chacune, autant d'allocations lui auront été affectées qu'elle en aura donné.

Sont au concours cette année : 1 allocation de l'ULHN (fléchée sur un sujet proposé par Aziz Alaoui), 2 allocations de l'INSAR, 3 allocations de l'URN et 5 allocations de l'UCN.

Un sujet est proposé par un directeur de l'ULHN (A. Alaoui) et deux par des directeurs de l'INSAR. 12 autres sujets sont proposés au concours.

BZ donne le poids des laboratoires (en nombre de membres ayant l'HDR), rapporté au nombre d'allocations. On revoit le calcul en excluant l'IRSEEM et le LINEACT (dont les établissements ne donnent pas d'allocations) ainsi que les HDR de l'ULHN (LMAH + 6 membres du LITIS).

Par ailleurs, afin de considérer le poids des laboratoires sur l'ensemble des allocations région et établissement, on déduit de ce poids le nombre d'allocations région déjà reçues par chaque laboratoire. Enfin, on corrige avec les écarts de l'année 2017-2018.



Le poids des laboratoires restants est alors (pour 10 allocations : UCN, URN, INSAR) :

- GREYC : 1,7,
- LMNO : 4,0,
- LITIS : 1,3,
- LMRS : 1,3,
- LMI : 1,1,
- LAC : 0,7.

Il est remarqué deux points importants :

- ces poids n'ayant pas été pris en compte par le pôle Sciences du Numérique (SN), essentiellement car certains laboratoires n'avaient pas ou presque pas déposé de dossiers, l'équilibre global devient difficile à atteindre ;
- l'INSAR et l'URN donnent proportionnellement plus d'allocations par HDR que l'UCN ; il s'ensuit qu'il sera impossible de respecter le poids des établissements et celui des laboratoires à la fois sur le long terme.

Ces aspects seront discutés à la réunion du conseil de septembre ; les animateurs du pôle SN y ont été invités.

Concernant l'ensemble des allocations, le bureau propose d'acter une allocation pour 8 sujets/candidats (sur les 11 allocations), car à la lecture des dossiers et au vu des priorités du laboratoire, ces dossiers paraissent meilleurs que les autres. Après discussion, le conseil retient cette proposition. On discute ensuite des autres candidats, soit 7 candidats pour 3 allocations restantes.

Après discussion, le conseil adopte les listes principale et complémentaire suivantes (directeur(s) / candidat / laboratoire / établissement) ; la liste principale n'est pas classée, la liste complémentaire l'est (le premier candidat sera appelé quel que soit le candidat de la liste principale qui se désiste, le cas échéant).

Liste principale :

- Saez / Haas / GREYC / UCN,
- Bensrhair / Condat / LITIS / INSAR,
- Soualmia / Vimard / LITIS / URN,
- Alaoui / Naudin / LMAH / ULHN,
- Respondek / Schmoderer / LMI / INSAR,
- Chamrouki / Nguyen / LMNO / UCN,
- Deschamps / Behajaina / LMNO / UCN,
- Guaschi + Belligeri / Makri / LMNO / UCN,
- Ngo Dac / Le / LMNO / UCN,
- de la Rue / Tierce / LMRS / URN,
- Heutte / Bernhard / LITIS / URN.



École doctorale
Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes
MIIS, ED 590
<http://ed-miis.normandie-univ.fr/>
edmiis@normandie-univ.fr



Liste complémentaire :

1. Spaniol / Kumar / GREYC / UCN,
2. Giri / Nadour / LAC / UCN,
3. Germain / Bessière / LMNO / UCN.

N.B. : Suite au conseil, tous les candidats en liste principale ont confirmé leur venue, à l'exception de Rémi Bernhard. Amit Kumar, 1er sur la liste complémentaire, a donc été appelé et a confirmé sa venue.

Procédures de sélection des doctorants

Point non traité au conseil, et reporté au conseil de septembre.

Fin de la réunion. 17 h 30.

Fait à Caen le 11 juillet 2018.

